

### L'archevêque de Bertoua suspend un prêtre

**Il est reproché à l'abbé Daniel Mpeti Bokassa, l'absentéisme et l'insubordination.**

Dans un décret daté du 10 juillet 2015, l'archevêque de Bertoua, Mgr Joseph Atanga, a suspendu de ses fonctions l'abbé Daniel Mpeti Bokassa, vicaire de la paroisse Notre Dame de l'Espérance de Colomine dans l'arrondissement de Ngoura. Selon l'expression consacrée, ce prêtre est suspendu «a divinis», c'est-à-dire pour une durée temporaire de six mois. Le concerné a été notifié de cette sanction depuis le 19 juin dernier.

Ceci après des monitions qui lui ont été dûment servies. Malgré cela, le concerné n'est pas revenu sur le bon chemin. C'est ce qui a amené l'archevêque à pousser le bouchon plus loin. «Nous lui avons adressé deux monitions avant de le suspendre « a divinis », explique le Dr Alexandre Aoudi Golike, chancelier. Selon les affirmations de notre personnalité ressource, le prêtre suspendu reconnaît son pêché et demande pardon aux fidèles tout en les invitant à prier pour lui. Et dans la décision de l'archevêque de Bertoua, il demande aussi aux ouvriers apostoliques et aux fidèles de « prier pour l'abbé Daniel en cette période de discernement afin que l'Eternel accorde à tous la bénédiction apostolique».

Cette sanction implique l'interdiction de tous les actes de pouvoir d'ordre, la défense de tous les actes du gouvernement, l'exercice de tous les droits aux offices inhérents à un office. Il sera également interdit au prêtre suspendu de célébrer le sacrement et les sacramentaux. Pendant la période de censure, il va résider à Bertoua où il est placé en observation. Le curé de sa paroisse, Joseph Ayissi, va assumer les charges courantes. Il faut dire que ce n'est la première fois que Mgr Joseph Atanga suspend ses collaborateurs pour les écarts de comportement. L'an dernier, il avait suspendu quatre prêtres, dont deux de manière définitive, et les deux autres à titre temporaire.

Pierre CHEMETE